COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Loiret votre Département

Orléans, le 18 novembre 2025

Mobilisation des agents des routes, soutien des agriculteurs, recrutement de nombreux renforts, etc.

Lancement du dispositif de viabilité hivernale pour 2025-2026

Cette année, la période de viabilité hivernale se tient du 24 novembre 2025 au 9 mars 2026. Près de 260 agents sont mobilisés durant cette période. Le Département peut comme chaque année compter sur le soutien des agriculteurs en cas de forts épisodes neigeux. 15 nouveaux kilomètres seront sous surveillance, du nouvel itinéraire de la déviation de Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel.

Chaque hiver, le Loiret est confronté à des épisodes d'intempéries impactant le trafic et les usagers de la route. Ainsi, le Département met en action un dispositif de viabilité hivernale pour assurer des conditions de circulation satisfaisantes sur le réseau routier principal. 206 agents sont mobilisés, ainsi que 29 engins (tracteurs-chargeurs, saleuses, etc.). 200 000 € sont également consacrés pour l'achat du sel, correspondant à un hiver tel que vécu les années précédentes.

Le Département a recruté 9 renforts pour mettre en place cette organisation sur l'ensemble du territoire.

Un soutien pérenne des agriculteurs

Pour compléter le dispositif sur les 1 455 km de routes secondaires de l'Orléanais et du Pithiverais, en cas d'intempéries neigeuses, le Département compte sur le soutien des agriculteurs du Pithiverais et de l'ouest de l'Orléanais, disposant de matériels adaptés. Le Département du Loiret met en place une convention spécifique, établie pour 4 ans, entre la collectivité, les agriculteurs et la commune, dans le cadre de la viabilité hivernale, afin de valoriser et encourager leur action. Cette convention tripartite a pour objectif de permettre, via le travail des agriculteurs, de désenclaver les communes rurales avec le traitement d'au moins une route départementale rejoignant le réseau traité prioritairement par nos services. Elle permettra également de prévoir leur indemnisation lors d'intervention. En 2020-2021, 87 agriculteurs, sur 47 communes, étaient signataires. **Cette année, ce sont 108 agriculteurs qui se sont portés volontaires, et qui sont répartis sur 60 communes du Pithiverais et de l'Orléanais.**

Un réseau routier départemental hiérarchisé en 3 niveaux de service

- Le niveau D1, sur 837 km
  Les interventions sur ce réseau sont prioritaires avec des équipes d'astreinte 24h/24 et 7j/7.
- Le niveau D2 : intervention après traitement du réseau de niveau D1, sur 1 252 km
  Un réseau D2 dit « prioritaire » est identifié pour un traitement préférentiel en continuité du réseau D1. Ce réseau D2 prioritaire de 286 km regroupe des sections à fort trafic ou supportant les lignes principales de transports en commun, comme le nouvel itinéraire de la déviation de Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel (RD21)
- Le niveau D3, sur 1 580 km
  Les interventions sont prévues durant les heures et jours ouvrables de service après réalisation du D1 et D2.

Le dispositif a été recalibré en tenant compte des modifications de saison constatées ces dernières années. Par exemple, le début de la période de viabilité hivernale a été décalé à fin novembre depuis 2024.

La viabilité hivernale en chiffres

- **200 000 €** consacré à l'achat du sel pour l'hiver 2025-2026
- **258** agents, dont 9 vacataires mobilisés pour cette saison
- **50** personnes mobilisées nuit et week-end pour intervenir au plus près de l'évènement
- **29** engins de service hivernal (ESH) équipés d'un outil de raclage et d'une épandeuse
- **2 800 tonnes** de sel consommés lors de l'hiver 2024-2025
- **15** tracteurs chargeurs disponibles pour le chargement du sel dans les camions
- **108** agriculteurs bénévoles sur **60** communes

Restez informés des conditions de circulation en temps réel !

La communication auprès des usagers est un élément essentiel pour limiter les perturbations du trafic pendant un épisode hivernal. Comme pour les hivers précédents, le Département du Loiret veille à apporter des informations utiles aux usagers au plus près des évènements climatiques susceptibles d'impacter les conditions de circulation.

Retrouvez toutes les informations :

- les usagers peuvent consulter et/ou s'abonner au bulletin d'information sur l'état des routes départementales et les conditions de circulation sur **www.loiret.fr**
- via le numéro vert **0 800 232 245**
- sur le twitter **@leloiret**

CONTACT PRESSE
Cassandre Germain
02 38 25 43 93
06 37 99 23 20
cassandre.germain@loiret.fr